RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2AGL

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
au capital social de 5 000 EUROS
Siège social : 1 Rue des Piboules Lieudit Les Ribas RDC lot numéro 2
13770 VENELLES
Société en cours de constitution

Les soussignés :

- Monsieur Arnaud LEENHARDT
  Né le [redacted] à [redacted] (13) de nationalité [redacted]
  Demeurant [redacted]

- Monsieur Adrien GAMBA
  Née le [redacted] à [redacted] (84) de nationalité [redacted]
  Demeurant [redacted]

se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société 2AGL le 22/04/2025 à 9 heures, au siège social, pour désigner d'un commun accord le premier Gérant de la Société, conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

Les soussignés nomment en qualité de cogérants de la Société :

- Monsieur Arnaud LEENHARDT, née le [redacted] à [redacted] (13), demeurant [redacted]

- Monsieur Adrien GAMBA, née le [redacted] à [redacted] (84), demeurant [redacted]

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Les cogérants déclarent accepter les fonctions de Gérant qui viennent de leurs être confiées. Ils affirment n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de ses fonctions, la Gérance aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés. Ils auront droit en outre au remboursement de ses leurs de représentations et de déplacements, sur justificatifs.

Fait à Venelles, le 22/04/2025.

M. Arnaud LEENHARDT

[redacted]

M. Adrien GAMBA

[redacted]